



OPEN BAR AU SPIP DE MARSEILLE !

Ce jeudi 19 mai 2022, une personne suivie et convoquée au SPIP MO de Marseille a fait l'objet d'une interpellation par les services de Police, qui avaient préalablement été informés de la date et l'heure du rendez-vous par un personnel d'encadrement, et avaient même autorisés à pénétrer dans les locaux du SPIP pour boire un café en patientant.

**Est il besoin de rappeler que les SPIP ne sont pas des annexes des commissariats ?
Que les interpellations ne se font ni devant ni dans les locaux du SPIP ?**

Ce type de pratique, qui met à mal les principes mêmes de nos missions de CPIP et compromet autant la sécurité des personnels que des publics reçus, est inacceptable et intolérable !

Les CPIP du MO de Marseille refusent d'être pris en otage par de telles décisions, négligences, maladresses, qui peuvent être lourds de conséquences et les exposent directement et individuellement.

**Les règles et les procédures s'appliquent à TOUS
et sont les garants de la sécurité de notre service !**

**Nous exigeons que des rappels de procédure soient effectués
rapidement à l'ensemble du corps d'encadrement du SPIP 13
sur cette thématique pour éviter qu'une telle situation ne se produise à
nouveau.**

Marseille, le 20 mai 2022.